

Manche : projet d'aires marines

Chantal Jouanno

Secrétaire d'État
chargée
de l'Écologie



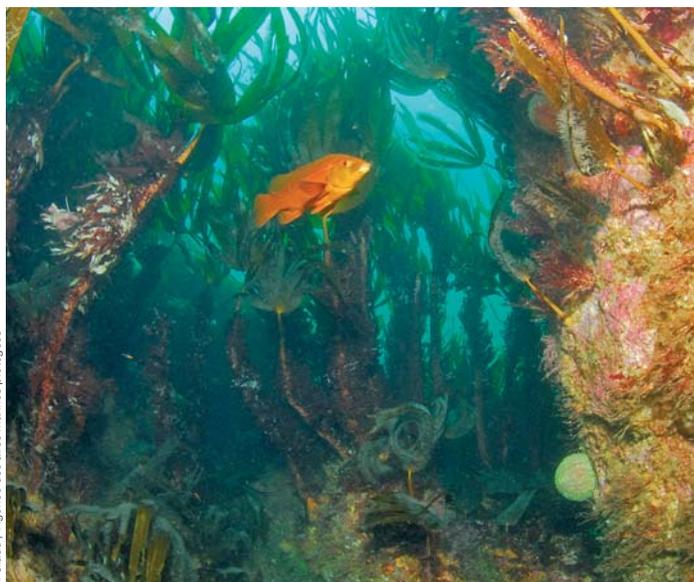
66

La mer est un atout majeur de la France. Elle mérite une attention spécifique et une politique ambitieuse. Le Grenelle de l'environnement a esquissé des pistes. Le Grenelle de la mer les explore activement. L'exercice est passionnant. Il s'agit d'aborder à la fois le potentiel de développement de nos activités, la protection des écosystèmes marins, et nos modes d'organisation. L'exercice, cela dit, est délicat. Il consistera à rechercher une conciliation possible entre des objectifs *a priori* contradictoires. Je suis pourtant optimiste.

Le Grenelle de l'environnement nous a montré à quel point le choix de la méthode était essentiel pour parvenir à des consensus ambitieux. Dans le cadre du Grenelle de la mer, nous partons d'une vision globale selon laquelle usages, écosystèmes et patrimoine naturel ont la même importance. Les décisions seront prises par la concertation entre tous les acteurs. C'est sur ces bases solides que nous relèverons les défis qui se présentent à nous.

Je pense, entre autres, au vaste ensemble qui va de Roscoff à la pointe de la Hague. Il rassemble tous les ingrédients de la richesse de la mer, dont les activités humaines. Faut-il mettre à l'étude un parc naturel marin sur l'Ouest du Cotentin et la baie du Mont Saint Michel ? J'attends avec impatience l'avis des acteurs locaux. Je souhaite que nous puissions avancer ensemble, avec imagination.

Une analyse régionale menée par l'Agence des aires marines protégées aborde en détail la Bretagne Nord et l'Ouest Cotentin.



Y. Gléau / Agence des aires marines protégées

La configuration de ce territoire marin favorise une mosaïque d'espèces animales et végétales.

avec les services de l'État, afin de compléter les dispositifs existants (Natura 2000, réserves naturelles...), en relation avec des enjeux plus globaux sur cette zone. Ce document constitue un préalable à une seconde phase de concertation qui sera menée à partir du 5 mai, au niveau régional et départemental par les préfetures, puis ensuite à une échelle plus locale (Trégor-Goëlo, baies de Morlaix et de Saint-Brieuc). La synthèse de ces concertations aboutira alors à la stratégie d'aires marines protégées à mettre en œuvre par l'État sur la zone, telle que validée par le MEEDDAT sur proposition des préfets.

Fournir les bases d'une stratégie d'aires marines protégées à partir d'une approche intégrée, tel est le principal objectif de l'analyse régionale Bretagne Nord/Ouest Cotentin. La démarche reprend les trois thèmes (écosystèmes, patrimoine naturel remarquable et usages) qui avaient encadré la stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées en 2007.

C'est l'imbrication, particulièrement dense, de ces thématiques dans trois zones spécifiques (Corse ; Sud-Bretagne/Pays de la Loire ; Nord Bretagne/Ouest Cotentin) qui a conduit à la mise en œuvre de ce type d'analyse sur ces territoires, riches et complexes.

« Il s'agit d'un état des lieux dressé à partir de recherches bibliographiques et de rencontres avec les acteurs locaux ou régionaux, traduit sous forme cartographique, raconte Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence. L'exercice consiste à apporter une vision globale de tous les enjeux pour définir une orientation. Ce « guide » représente un travail innovant, un essai en termes de méthode, qui inspirera certainement les futures démarches de la Directive « stratégie pour le milieu marin » ou niveau national et la loi Grenelle 2 de planification stratégique par façade ».

Au stade actuel, l'Agence a réuni ses propositions dans un document de travail élaboré

L'analyse révèle les richesses paysagères et écosystémiques de ce territoire marin qui abrite une mosaïque d'habitats, de zones de reproduction, de nurseries et de frayères. Les migrations de poissons ou de mammifères marins (phoques, dauphins...) y sont importantes de même que le nombre d'oiseaux nicheurs et migrateurs. Sur le plan patrimonial, naturel et culturel, apparaissent de multiples zones de biodiversité à préserver, une histoire maritime symbolisée par des paysages divers, des infrastructures et des ouvrages de première importance.

Une approche innovante

Par ailleurs, la baie du Mont Saint-michel appartient au patrimoine mondial de l'Unesco. Le tourisme constitue ici l'un des usages importants aux côtés des usages plus traditionnels : pêche, conchyliculture. Une problématique majeure consiste d'ailleurs à concilier le développement des activités de pleine nature, récréatives et touristiques et la préservation des habitats et des espèces tout en gérant des projets d'exploitation des ressources marines (éolien, hydrotien) et en garantissant la qualité des eaux.

Ce travail détaillé mené par l'Agence, permettra de mieux appréhender les types d'aires marines protégées les plus à même, à l'avenir, de préserver l'ensemble de ce patrimoine et de ces activités.

Maintenir les activités traditionnelles

Dans un contexte de concurrence pour l'utilisation de l'espace marin, le développement des activités halieutiques et conchyliques en Bretagne Nord/Ouest Cotentin passe par les problématiques environnementales.



© Y. Gladiu / Agence des aires marines protégées

Le maintien des activités de pêche dépend notamment de la qualité de l'environnement.

Les résultats de l'analyse stratégique régionale Bretagne Nord/Ouest Cotentin rappellent que les activités conchyliques sont particulièrement bien implantées sur certains secteurs de cette façade, notamment dans la baie du Mont Saint-Michel.

La production du millier d'entreprises recensées constitue un apport majeur au niveau français et européen. L'un de leurs premiers enjeux ? Disposer d'une bonne qualité des eaux. Un

Qualité des eaux

autre réside dans la capacité à gérer la production, de telle façon que la ressource trophique soit suffisamment disponible pour assurer un développement correct et optimisé des mollusques.

« Nous sommes très concernés par la problématique des aires marines protégées, déclare Goulven Brest, président du Comité national de la conchyliculture, puisque elles ont vocation à intégrer beaucoup de nos zones de pro-

duction. Mais la qualité de l'environnement, de l'eau notamment, est un impératif pour nous. Une étude européenne récente souligne notre éocompatibilité. Dans cet esprit, l'idée qui se profile d'un parc naturel marin nous satisfaisait. Il participerait de l'harmonisation des approches par une unique structure, ce qui permettrait à tout le monde de s'y retrouver ».

Du côté de la pêche professionnelle embarquée, nombre de patrons-pêcheurs exercent une activité polyvalente sur l'année, entre les crustacés, les poissons blancs ou plats, le bulot, la seiche ou la coquille Saint-Jacques. L'évolution structurelle et conjoncturelle de ce secteur professionnel le place face à de multiples problématiques qui vont de la gestion des ressources à la sortie de flotte des navires hauturiers, en passant par le maintien des zones de frayères et la lutte contre les espèces invasives, mais aussi le partage de l'espace avec de nouvelles installations éoliennes ou hydroliennes.

Pour ces deux activités tra-

ditionnelles, l'enjeu est d'appréhender l'approche environnementale comme une opportunité et non comme une menace. Et les pêcheurs comme les conchyliculteurs, incontournables acteurs de la mer, participent pleinement aux débats sur le nouveau partage de l'espace marin. La coexistence des activités et le développement de méthodes plus respectueuses du milieu naturel, peuvent ainsi déboucher sur une valorisation de leurs produits.

« Nous suivons avec attention l'évolution du Parc marin d'Iroise avec nos collègues bretons, raconte Daniel Lefèvre, le président du Comité régional des pêches de Basse Normandie. Et l'éventuel projet d'un parc naturel marin dans l'Ouest Cotentin nous semble une bonne solution. Il est plus intéressant d'avoir un unique comité de pilotage, dans lequel les pêcheurs seront pleinement intégrés, plutôt qu'une multiplication de structures qui soucissonneraient le littoral. Les îles anglo-normandes doivent impérativement être associées à toutes les décisions ». Une particularité que les cartes de synthèse de l'analyse ont effectivement prise en compte.

Professionnels de la mer

“ Élaborer une entité cohérente ”



© Conseil général de la Manche

Jean-François Legrand

Sénateur et Président du Conseil général de la Manche

En quoi, un parc naturel marin peut-il améliorer la préservation de l'environnement marin ?

La création d'un parc naturel marin m'apparaît comme la mise en cohérence et l'aboutissement du travail mené précédemment par l'ensemble des acteurs de la baie de Granville. De surcroît, je suis convaincu que cette création contribuerait à accroître, davantage encore, la notoriété de la baie du Mont Saint-Michel.

Quelle serait sa bonne échelle ?

Le territoire pris en compte par le parc naturel marin devrait porter sur une entité cohérente

géographiquement et écologiquement. Pour moi, le territoire pertinent devrait être compris entre les caps de la Hague et de Fréhel. Sur cet espace, il apparaît comme l'outil susceptible d'assurer un bon équilibre entre la préservation et la gestion du patrimoine naturel, l'exploitation des ressources marines et les activités de tourisme et de tourisme. Son objectif serait de bâtir un projet de développement durable.

Quelle réglementation induit la création d'un parc marin ?

Un décret ministériel est nécessaire pour créer un parc marin, et

notamment définir son périmètre, mais ce décret ne prévoit pas la mise en place d'une nouvelle réglementation. En effet, le décret de création d'un parc marin définit les grandes orientations de gestion et instaure simultanément un Conseil de gestion qui comprend des représentants de l'Etat, des acteurs du territoire et accorde une large place aux élus locaux. Je considère que le mode de gouvernance d'un parc marin, loin de les dessaisir de leurs prérogatives, permet au contraire aux acteurs locaux de prendre en main l'avenir du territoire exceptionnel de la baie du Mont Saint-Michel.

Des trésors au fond des mers

Les vestiges sous-marins, épaves antiques ou modernes, constituent des éléments de patrimoine qu'il convient de préserver et de valoriser.

Pas étonnant qu'il soit parfois difficile de retrouver les traces d'épaves sombrées en mer d'Iroise en raison des courants violents, des champs de laminaires et des trains de houle qui caractérisent la zone. Ces recherches sont difficiles, à l'image de celles menées pendant quatre années pour la Cordelière, un navire directement lié à Anne de Bretagne, sabordé en 1512, et qui n'ont rien donné. « Néanmoins, le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise recèle probable-

ment quelque 200 grands navires, accessibles en plongée à moins de 60 m et sans doute outont out-delà » précise Paul Marec, secrétaire départemental de la FFESSM (1) et membre du comité de gestion du Parc. « Nous avons par exemple la plus grande épave ou monde accessible en plongée... celle de l'Olympic Brovery, coulé en 1976 ».

Marie Hascoët, chargée de mission pour le patrimoine culturel et la diffusion de la connaissance pour le Parc rappelle que « l'archéologie subaquatique est incluse dans le patrimoine que nous souhaitons préserver, ou même titre que les phores en mer. Nous nous inté-

ressons donc à ce sujet dans le cadre des orientations à définir pour la rédaction du plan de gestion qui sera la feuille de route du Parc pour les 15 ans à venir ». C'est dans cet esprit qu'une exposition présentée au phare de Saint-Mathieu (29), permettra tout l'été au public qui ne pratique pas la plongée, de découvrir le patrimoine sous-marin et les problématiques qui lui sont liées.

Au delà, le Parc marin et l'Agence des aires marines protégées entendent tisser des liens avec des structures aussi essentielles que le DRASSM (2) ou l'Adramar (3). Elles développent notamment un projet d'Atlas archéologique des biens culturels maritimes de l'Arc atlantique visant à réunir l'ensemble de la documentation scientifique et technique connue relative aux sites archéologiques maritimes de l'Arc atlantique.

(1) Fédération française d'études sports et de sports sous-marins

(2) Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines

(3) Association pour le développement de la recherche en archéologie maritime.

Atlas en vue

* Exposition : « Mer vivante, bleu Iroise »

Le GAREF Océanographique et le Parc naturel marin d'Iroise proposent de faire découvrir la mer d'Iroise et sa biodiversité, avec cette exposition. Elle se tiendra du 25 mai au 30 août 2009 au Palais de la découverte (Paris).



© Y. Gladiu / Agence des aires marines protégées

* L'Agence ouvre une antenne en Méditerranée

Depuis le 1er avril, l'Agence des aires marines protégées a ouvert à Toulon son antenne méditerranéenne. Installée dans les locaux de la Direction départementale de l'Agriculture et de l'Équipement, l'équipe de quatre personnes sera placée sous la responsabilité d'Anne Réocreux, ingénieur du génie rural des eaux et forêts et jusque là en poste au service « eau et mer » à la DIREN PACA. Les principales missions de cette antenne : un appui technique au préfet maritime, aux trois DIREN de la façade, notamment pour la mise en œuvre des sites Natura 2000 et le projet de création de Parc national des Calanques.

* Congrès mondial des aires marines protégées



L'Agence des aires marines protégées participe au 2^{ème} Congrès mondial d'aires marines protégées impact 2* qui se tiendra à Washington, du 19 au 24 mai 2009.

L'Agence animera un atelier technique sur les réseaux régionaux de gestionnaires d'aires marines protégées. Elle portera également la candidature de la France, pour l'organisation en 2013, du prochain congrès mondial.

* International marine protected areas congress



© Y. Gladiu / Agence des aires marines protégées

Épave du bateau britannique Eildon, échoué à Molène en 1915.

Tour du monde des aires marines protégées

Une étude du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) analyse diverses expériences d'aires marines protégées à travers le monde pour valoriser les bonnes pratiques.

Le FFEM est investi dans onze projets qui impliquent la création ou le renforcement d'environ cinquante aires marines protégées (AMP). Leurs budgets s'élèvent au total à 61 millions d'euros et

le FFEM participe à hauteur de 7 à 58 % selon les projets. Après dix années de financements, l'organisme a souhaité établir un bilan. « L'idée n'est pas de faire émerger des recettes standardisées qui empêcheraient d'appréhender la variété des problèmes et des approches, rappelle Julien Calas, chargé de mission des projets liés à la diversité au FFEM. « Nous souhaitons plutôt créer un outil qui puisse aider concrètement tous les acteurs impliqués dans la création et la gestion d'aires marines protégées : scientifiques, élus, pêcheurs... ».

La consultante Catherine Gabrié et Thierry Clément du bureau d'études Oreade Brèche, soulignent ainsi l'importance de l'adhésion des populations locales au projet. La mise en œuvre de partenariats de longue durée avec les populations et les associations locales participent largement à la réussite des programmes.

« Les expériences sont très riches et les contextes très divers, rappelle Catherine Gabrié. Mais nous ne sommes plus aujourd'hui dans des AMP où l'on ne traite que de conservation. Désormais, on s'intéresse à la biologie, mais aussi aux sciences humaines et économiques. Or les gestionnaires d'AMP sont plutôt des biologistes tournés vers la protection. Ils sont un peu démunis lorsqu'il s'agit de faire des projets de développement. C'est pourquoi nous leur recommandons de s'appuyer sur des porteurs dont la spécialité est la participation avec les populations ou encore la concertation. Cela ne s'invente pas. On peut par exemple, compter avec des petites ONG qui possèdent de réelles compétences ». Un document de quelques 200 pages, disponible courant 2009, permettra de prendre connaissance en détail des enseignements tirés de ce travail.

Boîte à outils



© Julien Calas / FFEM

Une nouvelle AMP sur l'île d'Antigua : un parc d'observation de raies.

Côte Vermeille : un conseil consultatif

La Mission d'étude pour la création du parc naturel marin sur la Côte Vermeille a réuni pour la première fois son conseil consultatif.



© Agence des aires marines protégées

Réuni cet hiver, le conseil consultatif donne aux acteurs locaux une place préminente.

Ce conseil symbolise le passage d'un projet à sa phase institutionnelle. Il a permis aux collectivités territoriales et aux représentants des professions et activités maritimes de prendre acte, ensemble, de l'état d'avancement de la réflexion et des travaux sur la nature et l'identité du futur parc. De cette séance, on retiendra qu'un cap est maintenu et confirmé par le préfet maritime comme par le préfet des Pyrénées-Orientales : celui

d'une méthode qui donne aux acteurs locaux la place préminente que leur accorde la loi.

Mais les travaux de la mission se poursuivent. Après la réunion de groupes de travail portant sur la connaissance et la protection des milieux, la valorisation des activités et de la culture maritime ou les usages et aménagements littoraux, la mission organise maintenant la tenue d'ateliers spécialisés. Regroupant dix à quinze personnes, ils se consacrent à l'analyse des enjeux que la création du parc naturel marin représente pour une activité ou un sujet spécifiques (connaissance du milieu marin, pêche professionnelle, qualité des eaux, pêche de loisirs...). Le résultat de leurs réflexions sera repris et exploité par les groupes de travail pour, finalement, contribuer à l'émergence des orientations qui fonderont l'identité du futur parc.

Après ces orientations, il restera à celui-ci à se doter d'un périmètre, à définir la configuration de son conseil de gestion, voire à retenir un nom à la mesure de ses ambitions.

Pour Yves Compain, chef de la mission, il est essentiel de satisfaire la première d'entre elles : favoriser l'émergence d'objectifs communs de part et d'autre de la frontière avec l'Espagne, pour la bonne gestion des espaces marins et le développement durable des activités maritimes, dans cette région exceptionnelle de la Méditerranée que constitue le nord-ouest du Golfe du Lion.

Le Grenelle prend la mer

Une concertation de tous les acteurs du secteur, baptisée Grenelle de la mer, vise à faire émerger une politique nationale de la mer et du littoral.

Clarifier et promouvoir la politique française de la mer en la rendant accessible et intelligible à tous. Tel est l'objectif du Grenelle de la mer, initié par le MEEDDAT (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), qui souhaite, en suivant la recette du Grenelle de l'environnement, faire avancer ensemble les acteurs du monde maritime. Pour Jérôme Bignon, président de l'Agence des aires marines protégées, qui fut aussi pilote du comité opérationnel « Gestion intégrée de la mer et du littoral » au cours du Grenelle de l'environnement, « les perspectives tracées trouvent un écho positif et seront approfondies, complétées, amplifiées. La mer est un champ d'intérêt considérable pour la France. L'outre-mer notamment, constitue un enjeu stratégique. Il trouvera une place privilégiée dans chaque groupe de travail dédié aux problématiques transversales des océans ».

Au cours de concertations qui s'étaleront jusque fin mai, plusieurs groupes de travail aborderont les thématiques du développement du littoral (« La délicate rencontre entre la terre et la mer »), du développement durable des activités maritimes (« Entre menaces et potentiels, une mer fragile, promesse

d'avenir »), de la valorisation des métiers de la mer (« La mer, une passion à partager ») et de la gouvernance (« Planète mer : inventer de nouvelles régulations »). En juin, une consultation par internet sur un site dédié, des rencontres régionales ainsi que divers événements ouvriront la mobilisation au grand public.

Il s'agira ensuite d'arrêter de grandes orientations pour une politique nationale de la mer et du littoral, à valider courant juillet par un comité interministériel de la mer. « L'un des enjeux sera de dépasser les blocages entre protecteurs de l'environnement et développeurs économiques. Les deux sont liés : la protection est fondamentale et n'est pas de la sanctuarisation. Le développement est tout aussi impératif, mais il doit être durable. La mer est une nouvelle frontière. C'est un accélérateur de progrès qui offre des perspectives formidables pour le XXI^e siècle. »



© B. Suard/MEEDDAT

Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno lancent le Grenelle de la mer.

Directeur de la publication : Olivier Laroussin

Rédactrice en chef : Agnès Poiret

Secrétaire de rédaction : Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : F. Quéau, Y. Compain, O. Musard, L. Germain, M. Cau, J.L. Houdayer

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

Les requins sous surveillance



© Y. Gladiu / Agence des aires marines protégées

Avec l'appui de l'Agence, et des agents du Parc naturel marin d'Iroise, l'Association pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens (APECS) lance en juin 2009 un programme de marquage satellite de requin pèlerin en mer d'Iroise. Des balises seront fixées sur leur dos et enregistreront leurs déplacements pendant plusieurs mois. Vous pouvez participer au programme Basking Tag en transmettant toute observation au 06 77 59 69 83. La Fondation Nicolas Hulot, la Fondation Malpelo et Manx Basking Watch participent également à ce programme.

www.asso-apecs.org

Le foundi du lagon



© CLAP

L'Agence des aires marines protégées et la société de production mahoraise « Clap » ont lancé une série de 12 courts métrages d'animation 3D dédiés à la protection du milieu marin. À travers les aventures du foundi (le maître) du lagon et de son petit-fils Ali, les Mahorais sont invités à découvrir les richesses exceptionnelles de leur espace marin et les activités : la mangrove, les récifs coralliens, la pêche... Cette série servira de supports pédagogiques à la Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte.

Un volet mer pour le SINP

Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) développe un volet mer. Le MEEDDAT a confié à l'Agence des aires marines protégées et à l'Ifremer, sous la responsabilité du Muséum National d'Histoire Naturelle, sa mise en œuvre. Le SINP est né de la nécessité de suivre le patrimoine naturel face au constat de perte de biodiversité à l'échelle globale. Ce système vise à intégrer toutes les informations renseignant l'état et l'évolution des biocénoses et des habitats.

www.naturefrance.fr